

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00676 Numéro SIREN : 794 112 128 Nom ou dénomination : A CASA SERENA

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 5514

PV D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL
RCS FREJUS 794 112 128

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
11 SEP. 2019

N° *019B5514*

L'an deux mille dix neuf et le 28 juin à 11 heures,

Les associés de la SAS **A CASA SERENA**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros, divisé en DEUX CENT actions, dont le siège social est à 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL, 1 RUE GRANDE, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation verbale faite par le Président à chacun des actionnaires,

L'Assemblée est présidée par Madame **COMPERO Bénédicte**, Présidente de la SAS,

Sont présents :

Madame **COMPERO Bénédicte**.....propriétaire de.....160 Actions
Monsieur **SOAVI Olivier**propriétaire de.....40 Actions
Soit ensemble.....200 Actions

La présidente déclare alors l'assemblée en mesure de délibérer valablement car régulièrement constituée.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, approbation des comptes du dit exercice et quitus au Président.

Affectation du résultat de l'exercice.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- le bilan, le compte d'exploitation générale, l'annexe, le texte des résolutions proposées.

La présidente déclare que les documents prescrits par la loi ont été à la disposition des associés au siège social plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

La collectivité des associés lui donne acte de sa déclaration.

Puis la présidente donne lecture de son rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

O.S

BL

PREMIERE RÉSOLUTION

Convocation verbale : l'Assemblée des actionnaires approuve le mode de convocation verbale utilisé par la Présidente, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibitions ou nullités y relatives.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2018** approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

Pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018

CHIFFRES D'AFFAIRES	:	253 995 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	:	1 379 €
PRODUCTION STOCKEE	:	0 €
PRODUCTION IMMOBILISEE	:	4 230 €
AUTRES PRODUITS	:	2 813 €
CHARGES D'EXPLOITATION	:	255 026 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	:	7 391 €
PRODUITS FINANCIERS	:	0 €
CHARGES FINANCIERES	:	694 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	:	2 682 €
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	:	- 3 147 €
RESULTAT COMPTABLE	:	7 162 €

Elle donne en conséquence quitus plein et entier à la Présidente pour l'exercice clos le **31 décembre 2018**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **7 162 Euros** de l'exercice clos le **31 décembre 2018** de la manière suivante :

- Au compte **Report A Nouveau Créiteur** pour **162 Euros**.
- Au compte **Autres Réserves** pour **7 000 euros**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

O-S

Bl

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes ne contiennent pas des dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur des présentes, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

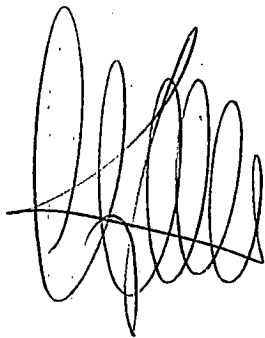
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CLOTURE DE SÉANCE

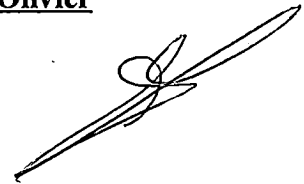
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les actionnaires.

COMPERO Bénédicte



SOAVI Olivier



SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RCS FREJUS 794 112 128

A.G.O. DU 28.06.2019

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
11 SEP. 2019
N° 2019 B5514

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L.227-10 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

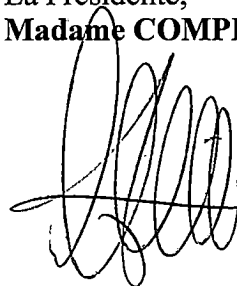
Ces conventions pour l'exercice clos le **31 décembre 2018** sont :

La rémunération nette de la Présidente, **Madame COMPERO Bénédicte**, s'est élevée du **01.01.2018** au **31.12.2018** à **5 140 Euros**.

La rémunération nette de l'associé, **Monsieur SOAVI Olivier**, s'est élevée du **01.01.2018** au **31.12.2018** à **18 289 Euros**.

Fait à Les Adrets de l'Estérel,
Le 11 juin 2019

La Présidente,
Madame COMPERO Bénédicte



SAS A CASA SERENA

au capital de 2 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

PRETTE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
11 SEP. 2019

RAPPORT DE LA PRESIDENCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

N° 2019B5514

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 258 225.63 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 236 584.75 Euros, soit une augmentation de 9.15 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 7 161.94 Euros, soit 2.77 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 262 417.53 Euros contre 240 237.73 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9.23 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 255 255.59 Euros contre 228 282.70 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 11.82 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 91 338.43 Euros et représentent 35.37 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 5.17 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 10 957.58 Euros et représentent 4.24 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 6 697.11 Euros soit 2.59 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	10 441.66 -	108 763.57 =	98 321.91-
Exercice en cours	10 021.20 -	104 121.00 =	94 099.80-

Soit une augmentation de 4 222.11 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 7 161.94 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	7 000.00 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	161.94 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	2 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	200.00 Euros
- Autres réserves	:	27 000.00 Euros
- Report à nouveau	:	12 722.58 Euros
Situation nette	:	41 922.58 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

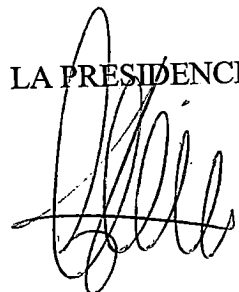
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRÉSIDENCE



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

GREFTE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

Désignation de l'entreprise SAS A CASA SERENAAdresse de l'entreprise 1 RUE GRANDE

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Numéro SIRET * 7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

DÉPÔT DU

11 SEP. 2019

Néant ☐ *

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	77 700	012	77 700	77 700	
	Autres *	014	6 450	016	6 450	674	
	Immobilisations corporelles *	028	88 629	030	37 916	50 713	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 387	042	3 387	3 387	
Total I (5)		044	176 165	048	44 366	131 800	
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 938	052	3 938	2 665	
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	4 158	074	4 158	4 828	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 863	086	5 863	5 613	
	Charges constatées d'avance *	092	285	094	285	782	
Total II		096	14 244	098	14 244	13 889	
Total général (I+II)		110	190 409	112	44 366	146 044	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200	200		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		20 000			
	Report à nouveau	134		12 561	20 606		
	Résultat de l'exercice	136		7 162	11 955		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		41 923	34 761		
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		35 738	44 330		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 251	2 411		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	36 063	61 132	62 023		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		104 121	108 764		
Total général (I + II + III)		180		146 044	143 524		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	12 233	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 453	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A CASA SERENA										Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le					
				3 1 1 2 2 0 1 8										3 1 1 2 2 0 1 7					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209	210														
	Production vendue	biens		215	214														
		services *		217	218										253 995		232 460		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222														
	Production immobilisée *				224	4 230										4 125			
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 379										2 227			
	Autres produits				230	2 813										1			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	262 418										238 812			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234														
	Variation de stock (marchandises) *				236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	102 382										81 248			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(1 273)										532			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	48 395										46 024			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 472										3 254			
	Rémunérations du personnel *				250	72 100										68 941			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 239										17 909			
	Dotations aux amortissements *				254	10 958										10 215			
	Dotations aux provisions				256														
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	568										1 635			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																
Total des charges d'exploitation (II)				264	255 026										229 758				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 391										9 054				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280														
	Produits exceptionnels	(IV)			290											1 425			
	Charges financières	(V)			294	694										914			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	2 682										984			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348																
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	(3 147)										(3 374)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	7 162										11 955				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318														
	Provisions non déductibles *				322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	(3 147)													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	351													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999														
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997														
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990								
	Divers ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350						
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655																	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	4 366										354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356														
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :														360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	4 366										372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

31/12/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		351
Total des réintégrations diverses	330	351

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	77 700	402		404		406	77 700		77 700			
	Autres	410	6 450	412		414		416	6 450		6 450			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 774	442		444	1 683	446	5 091		5 091			
	Installations générales, agencements divers	450	59 881	452	14 524	454	1 755	456	72 650		72 650			
	Matériel de transport	460	3 500	462		464		466	3 500		3 500			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 460	472	929	474		476	7 389		7 389			
Immobilisations financières		480	3 387	482		484		486	3 387		3 387			
TOTAL		490	164 150	492	15 453	494	3 438	496	176 165		176 165			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	5 776	502	674	504		506	6 450					
	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	547	532	799	534	215	536	1 131					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	22 933	542	7 990	544	892	546	30 031					
	Matériel de transport	550	2 985	552	515	554		556	3 500					
	Autres immobilisations corporelles	560	2 274	562	980	564		566	3 254					
TOTAL		570	34 515	572	10 958	574	1 107	576	44 366					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
	MEIRO CUISINIERE G	HOTTE MATSUP	CUISINIERE ESSENTI											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
	1	1 755	892	863	(863)									
	2	934	142	792	(792)									
	3	749	73	676	(676)									
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
9														
10														
TOTAL	578	3 438	580	1 107	582	2 331	584		586	(2 331)	588		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations				590		583		594	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)									591					
TOTAL					596	(2 331)	585		597				599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 369
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 361
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

31/12/2018

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	4
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	4
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	253 995
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	253 995
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	4 230
Subventions d'exploitation reçues				113	1 379
Variation positive des stocks				111	1 273
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	2 813
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	9 695
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	114 725
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 469
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	568
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	135 762
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	127 929
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	127 929
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	253 995	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CASA SERENA

ADRESSE (voie) 1 RUE GRANDE

CODE POSTAL 83600 VILLE LES ADRETS DE L'ESTEREL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS A CASA SERENA
1 RUE GRANDE

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Certifié conforme à l'original
le président 

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SEC CAMPANELLA LE CANNET
33 AVENUE DES MIMOSAS
Le Cassiopée
06110 LE CANNET
04 92 18 79 79

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	X
-----------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	6 882
Total	6 882

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	285
Total	285

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	5 140
Total	5 140

Mme COMPERO Bénédicte, présidente actionnaire de la SAS a perçu une rémunération nette de 5140 euros

